



VIDE GRENIER
DIMANCHE 23 JUIN 2019
PARKING CARREFOUR TOULOUSE PURPAN

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e) NOM _____ Prénoms _____
Déclare participer en tant que vendeur au vide - grenier sur le Parking de Carrefour Toulouse Purpan.
Je reconnais participer à titre individuel ou professionnel et certifie exacte les informations ci-dessous :

Mon adresse précise (conformément à la loi, la liste des participants sera envoyée aux services préfectoraux pour vérification)

N° et rue : _____
Code postal et ville : _____
Téléphone et email : _____
N° de carte d'identité : _____

Le prix de l'emplacement correspond à 5m de long sur 5 m de large soit 25m².

Ce prix n'est pas fixe et vous pouvez donner plus si vous le souhaitez

Le prix de l'emplacement pour les particuliers est de 10€ emplacement vide

Le prix de l'emplacement pour les professionnels est de 30€.emplacement vide

Je réserve

----- emplacement vide

Je joins la somme de _____ euros en chèque (à l'ordre de CARREFOUR Toulouse Purpan),
accompagnée :

- d'une photocopie de pièce d'identité (en cours de validité) pour les particuliers et professionnels
- d'un extrait KBIS, extrait déclaration à la CCI, copie attestation d'assurance pour les professionnels

Tous les fonds récoltés seront reversés à l'association 1 MAILLOT POUR LA VIE

J'ai bien pris note que cette inscription vaut acceptation du règlement de la manifestation,
J'ai donc pris connaissance que tout emplacement non occupé à 08h30 heures sera attribué à une autre personne sans pouvoir prétendre à aucun remboursement.

Les organisateurs feront tout leur possible pour satisfaire les demandes des participants concernant leur emplacement, au moment de leur inscription.

Cependant, aucune réclamation ne pourra être opposable sur le lieu de l'emplacement choisi par les organisateurs le jour du vide grenier.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement qui m'a été remis lors de l'inscription.

Date

Signature

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1. Le vide grenier est organisé par 1 MAILLOT POUR LA VIE en partenariat avec CARREFOUR Toulouse Purpan. Il est réservé aux particuliers et aux professionnels.
2. Ce vide grenier aura lieu le 23 juin 2019, sur le parking de CARREFOUR Toulouse Purpan de 9h à 17h.
L'accueil et l'installation débuteront à partir de 7h.
3. L'installation des participants devra impérativement être terminée à 08h30.
Les véhicules devront être garés, sur les parkings les plus proches après déballage.
(le parking aux alentours est disponible).
4. L'association 1 MAILLOT POUR LA VIE et le Magasin CARREFOUR Toulouse Purpan assure la publicité de ce vide grenier par voies de presse, publicité interne et internet.
5. Les emplacements seront attribués en fonction de l'arrivée chronologique des demandes d'inscription. L'emplacement réservé et délimité sera numéroté au sol.
Tout participant devra strictement respecter les limites de son stand afin de garantir les règles essentielles de sécurité qui nous sont demandées par la préfecture de police.
6. Conditions d'inscription :
Pour obtenir son inscription, chaque participant doit :
 - avoir au minimum 18 ans et fournir les photocopies d'une carte d'identité ou d'un passeport.
 - fournir une copie extrait KBIS, copie déclaration CCI et attestation assurance **pour les professionnels**
 - remplir un bulletin d'inscription
 - verser la somme de x € selon le nombre d'emplacement demandé
7. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
8. Chaque participant s'engage à ne vendre que des objets usagés (personnels et mobiliers) ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant. La vente d'objets volés est strictement interdite et les organisateurs se réservent le droit de faire appel aux forces de l'ordre pour des contrôles. Les ventes d'œuvres sur supports enregistrés doivent se conformer à la loi sur le piratage. Ne sont donc bien entendus admis que les supports originaux (CD, DVD, cassettes,...) possédant les droits de licence.
9. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner, aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.
Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (armes anciennes diverses, ...) pour exposer. Les produits inflammables sont interdits. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
Chaque exposant devra être couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile.
10. Les places non occupées après 08h30 heures ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.
11. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

12. CLAUSE D' ANNULATION : Chaque participant est prévenu que tout vide grenier peut être annulé en dernière minute pour des raisons de sécurité par la préfecture de police ou dans le cas d'intempéries. Les exposants participants et inscrits seront avisés au plus tôt et au mieux d'une telle décision. En aucun cas, les exposants participants ne pourront prétendre à une indemnité quelconque. Les droits d'inscriptions ne seront pas restitués aux exposants et resteront au profit de l'association 1 MAILLOT POUR LA VIE.